

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
MAIRIE EYDOCHE  
38690**

**Compte – rendu sommaire de la séance  
du Conseil Municipal du 10 décembre 2010**

**(En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Le 10 décembre 2010, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GROLLIER, Maire.

Date de la convocation : 4 décembre

**Présents :** Mrs Bernard GROLLIER, Philippe GLANDU, Cyril MEARY DUBOIS, Xavier FERRAND, Christophe GLANDU, Jean-Baptiste ALLAMANNO, Jean-Luc MOREL;  
Mme Sandra DANTHON MERCIER

**Absents :** Mme Nathalie LE DU donne pouvoir à Henri TEISSEIRE, Patrick MOULIN donne pouvoir à Cyril MEARY DUBOIS. Henri TEISSEIRE

**Secrétaire de Séance :** Jean-Baptiste ALLAMANNO

**Approbation du compte rendu de la séance du 28 octobre 2010.**

**Objet : Délibération n°55 du 10 décembre 2010 : Droits de préemption**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la mutation des biens immobiliers désignés par le rapporteur.

Une déclaration d'aliéner a été notifiée en date du 30 novembre 2010 concernant le bien ci-dessous :

- un bien bâti de 0ha05a20ca cadastré B226 situé « 7 rte de Savoie »
- un bien non bâti de 0ha30a92ca cadastré A536 situé « Le Village »
- un bien bâti de 0ha09a02ca cadastré A360 situé au lieu dit « le village »
- un bien bâti de 0ha00a60ca cadastré A351 situé « 8, route de l'Eglise »

**Objet : Délibération n°56 du 10 décembre 2010 : Modification des représentants communaux et intercommunaux**

**Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**DECIDE** de constituer ainsi qu'il suit les commissions municipales :

- **Commission Communication, relation avec les associations**

Titulaire : Jean-Baptiste ALLAMANNO, Xavier FERRAND

Suppléant : Patrick MOULIN, Christophe GLANDU

**DESIGNE** les délégués suivant dans les organismes extérieurs :

- **Service Social Aide à Domicile (SSAD)**

Titulaire : Sandra DANTHON MERCIER, Bernard GROLLIER

Suppléant : Cyril MEHARY DUBOIS, Jean-Baptiste ALLAMANNO

- **SIGMAS**

Titulaire : Jean-Luc MOREL, Sandra DANTHON MERCIER

Suppléant : Bernard GROLLIER,

- **Syndicat d'électricité de Commelle**

Titulaire : Cyril MEHARY DUBOIS, Bernard GROLLIER

Suppléant : Xavier FERRAND, Jean-Baptiste ALLAMANNO

- **Commerce et artisanat CCBE:**

Titulaire : Bernard GROLLIER

- **Moyens généraux CCBE:**

Titulaire : Bernard GROLLIER

**Objet : Délibération n°57 du 10 décembre 2010 : Décision modificative budget annexe n°1**

M. Le Maire expose :

Afin de clôturer l'exercice 2010, il convient de faire un virement de crédit au budget annexe primitif 2010.

Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
<b>022 : Dépenses imprévues</b>	022	Dépenses imprévues	-500
<b>011 : Charges à caractère général</b>	60632	Frais de petit équipement	+500

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**APPROUVE** la décision modificative n°1 telle qu'elle est exposée dans le tableau ci-dessus.

Dans le cadre de l'élaboration du budget annexe primitif 2010, une erreur s'est glissée entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il convient donc de rectifier les données et d'annuler les délibérations 13/2010, 15/2010 et 16/2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**APPROUVE** le Compte Administratif 2009 tel qu'il a été exposé

**DECIDE** d'affecter partiellement le résultat de clôture de fonctionnement soit 33505.63€ en section d'investissement au compte 1068.

**APPROUVE** le budget primitif 2010

**Objet : Délibération n°58 du 10 décembre 2010 : rémunération de l'agent recenseur**

Dans le cadre du recensement de la population 2011, Madame Patricia MUET a été nommée agent recenseur par arrêté n°41/2010 en date du 6 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

**FIXE** le montant de la rémunération de l'agent recenseur à 962 € brut.

**Objet : Délibération n°59 du 10 décembre 2010 : Frais de relance**

Monsieur le Maire expose :

Nous avons reçu un courrier de la Trésorerie de La Verpillière présentant une demande de remise gracieuse sur des frais de pénalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas donner suite à la demande de remise gracieuse

**Objet : Délibération n°60 du 10 décembre 2010 : Tarif assainissement 2011**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** à 0.55 € du m<sup>3</sup>.

**Objet : Délibération n°61 du 10 décembre 2010 : Bail SIC A Surgélation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de renouveler le bail qui lie la Commune d'Eydoche et la SIC A SURGELATION d'Eydoche pour une durée de 9 ans dénonçable tous les 3 ans au gré des 2 parties avec préavis de 3 mois avant la date échéance.

**CHARGE** Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et l'**AUTORISE** à signer ledit bail, ce dernier sera joint à la présente délibération.

**FIXE** le montant annuel du loyer à payer par la SIC A Surgélation d'Eydoche à la somme de 150 €.

La séance est levée.

Le Maire  
Bernard GROLLIER